

LOI N° 2007-26 DU 08 OCTOBRE 2007

portant autorisation ratification de l'accord de financement n° 4339 BEN signé le 13 juillet 2007 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du quatrième Appui au Programme de Réduction de la Pauvreté (PRSC-IV).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté en sa séance du 20 septembre 2007,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement n° 4339 BEN d'un montant de vingt six millions trois cent mille (26.300.000) Droits de Tirage Spéciaux équivalant à 20 milliards (20.000.000.000) de francs CFA, signé le 13 juillet 2007 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du quatrième Appui au Programme de Réduction de la Pauvreté (PRSC-IV).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 08 octobre 2007,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,




Dr. Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie,
de la Prospective, du Développement et de
l'Evaluation de l'Action Publique,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre des Finances,



Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MECEPDEAP 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3
GCONB-DGCST-INSAE-IGE-ONACVG 5 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR FDSP 02 JO 1.